



Mars 2026

SPPEUQAM STABILISATION

Comité mobilisation-intégration

Lorraine Doucet, Marie-Claude Garneau, Verushka Lieutenant-Duval

Conformément à l'article 16 de la convention collective UQAM-SPPEUQAM, le programme de stabilisation vise à réduire la précarité en emploi des personnes chargées de cours. Il est composé de deux volets :

1- Volet « Développement professionnel EQE »; un montant annuel équivalant à trente-cinq (35) charges de cours visant à permettre aux personnes chargées de cours d'obtenir de nouvelles exigences de qualification pour l'enseignement (EQE);

2- Volet « Recherche et Recherche-crédation – participation à des équipes de recherche ou à titre de chercheuse, chercheur unique » pour lequel un montant annuel équivalant à cinq (5) charges de cours est réservé pour être alloué au développement de projets de recherche;

3- Un accès prioritaire aux activités de perfectionnement est également prévu pour la personne chargée de cours admissible qui n'atteint pas sa moyenne trimestrielle à partir des autres volets, à condition qu'elle respecte les critères prévus à la clause 16.01 l. b) et c) de la convention collective et les conditions prévues par le Programme de perfectionnement et de stabilisation.

FINANCEMENT ACCORDÉ ENTRE L'ÉTÉ 2024 ET L'HIVER 2026

Été 2024
Volet Équipe de recherche
Audrey Deveault
Éducation et formations spécialisées; Faculté des sciences de l'éducation
Apprentissage et enseignement des nombres rationnels sous l'angle des registres sémiotiques
1 charge

Automne 2024
Volet Chercheuse, chercheur unique
Marie Dina Salvione
École de design; Faculté des arts
Repérage des bonnes pratiques et des impacts de la participation citoyenne dans le processus de création en aménagement architectural et urbain (sous réserve de l'obtention du certificat d'éthique)
0,60 charge
Volet Équipe de recherche
Marie-Hélène Masse Lamarche
Éducation et pédagogie, Faculté des sciences de l'éducation
L'éducation aux arts au Québec - L'usage du film pour penser le travail des enseignants de musique (du primaire à l'université) et de cinéma (au collégial).
1,40 charge

HIVER 2025
Volet Chercheuse, chercheur unique
Fatma Ajmi
Stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion
Vers un modèle d'affaires circulaire : une approche intégrative appuyée par les normes ISO59000 et 59010
1,44 charge

ÉTÉ 2025
Volet Chercheuse, chercheur unique
Marie-Josée Daviau
Linguistique, Faculté des sciences humaines
Observation sur la maîtrise de la représentation arborescente chez les futurs enseignants de français au secondaire
0,13 charge
Étienne Tremblay-Tardif
École des arts visuels et médiatiques, Faculté des Arts
Iconographie des billets de banque américains pré- et post-révolutionnaires qui précèdent le US dollar
1 charge

AUTOMNE 2025
Volet Chercheuse, chercheur unique
Marie-Josée Daviau
Linguistique, Faculté des sciences humaines
Observation sur la maîtrise de la représentation arborescente chez les futurs enseignants de français au secondaire

0,47 charge
Maude Fryer
Linguistique, Faculté des sciences humaines
L'accord du participe passé en français québécois
0,40 charge
Grégoire Sauvé
Science politique, Faculté de science politique et de droit
Méthode d'analyse semi-automatique des pétitions russes
1,40 charge

HIVER 2026
Volet Équipe de recherche
Marie-Josée Daviau
Linguistique, Faculté des sciences humaines
Utiliser les albums sans texte pour développer la cohérence textuelle dans les récits écrits par des élèves ayant un trouble développemental du langage (CRSH Développement Savoir)
1,60 charge

CONCLUSION

La négociation de notre nouvelle convention collective est bien entamée et certaines de nos demandes visent directement l'accessibilité du budget du volet EQE. En effet, ce programme prévoit 35 charges de cours, mais seulement 0,40 charges ont été octroyées en trois ans. Il s'agit d'une perte de plus de 1 million de dollars qui retourne dans les coffres de l'UQAM.

Nous voulons:

- faciliter l'accès au budget de stabilisation - volet EQE : 3 dépôts/année au lieu d'un seul;
- la possibilité de transférer le budget de stabilisation non utilisé vers le budget de perfectionnement;
- plus de budget pour les projets «Chercheur/chercheuse unique» : passer de 5 à 7 charges.

PROCHAINS DÉPÔTS

Les demandes de stabilisation sont analysées au plus tard quinze (15) jours suivant le début du trimestre.

Critères d'admissibilité

Le programme de stabilisation est réservé aux personnes chargées de cours qui répondent aux critères suivants :

1. Avoir terminé sa période de probation;
2. Avoir une moyenne annuelle équivalente à au moins une (1) charge d'enseignement de quarante-cinq (45) heures pour la période de deux (2) ans précédant le trimestre visé par la demande de stabilisation;
3. Avoir appliqué sur tous les cours affichés pour lesquels la personne chargée de cours détient les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) ou la compétence reconnue (CR) à l'affichage principal et aux affichages complémentaires jusqu'à quinze (15) jours avant le début du trimestre visé par la demande de stabilisation[1];
4. N'avoir refusé aucun cours qui lui est attribué;
5. En date du début du trimestre, avoir obtenu un nombre inférieur de charges de cours à la moyenne trimestrielle au cours des cinq (5) dernières années pour le trimestre visé par la demande de stabilisation. La moyenne trimestrielle de la personne chargée de cours à l'emploi de l'Université depuis moins de cinq (5) ans est calculée depuis son embauche.

[1] Sauf si la personne enseigne déjà au même moment.